

Conseil quartier Moundran

Compte rendu réunion du 04/02/2015 18 h 30

Lieu : Centre social

Présents : CANILLO Gilbert, DEBORT Gérard, DURAN Francis, GARCIA Léon.

Excusé : GAVINET Jean

Objet : Résultats des actions entreprises, examen de la lettre aux habitants, estimation population de quartier pour distribution lettre.

- **Urbanisme :**

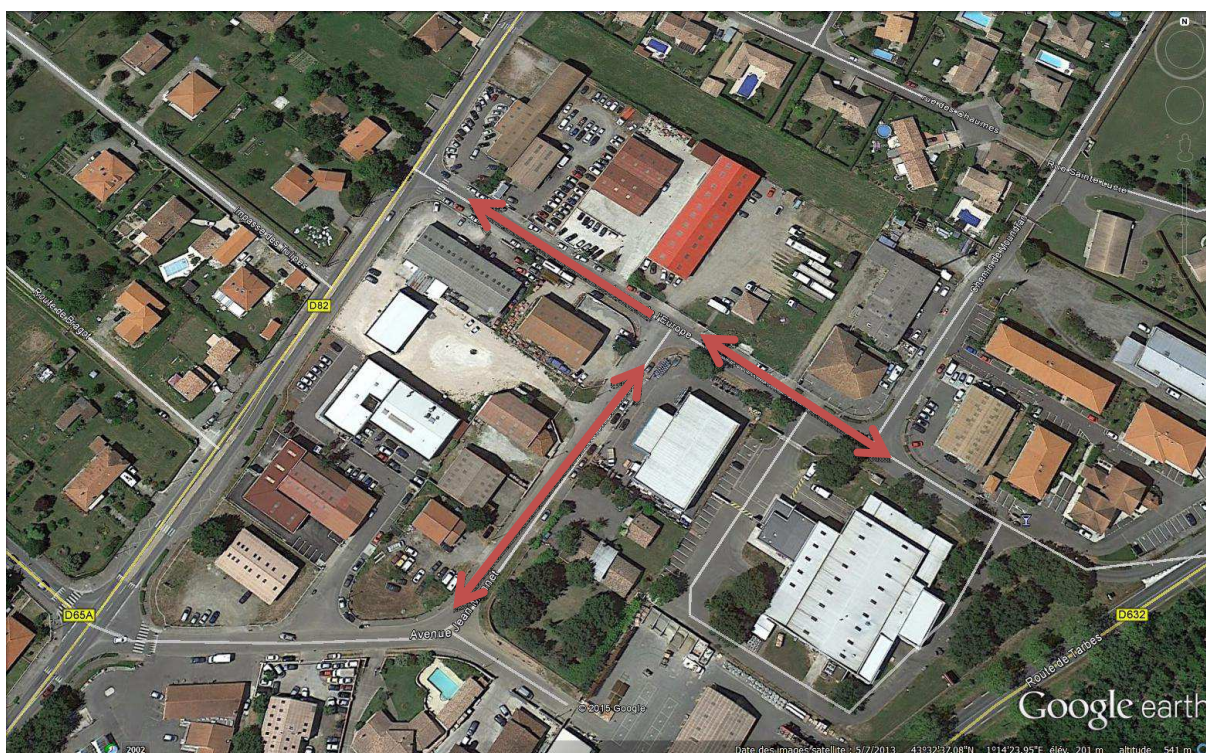
Concernant le respect du règlement du lotissement des Jardins de Moundran plus particulièrement en ce qui concerne les clôtures, une rencontre a eu lieu avec M. LERAT adjoint en charge de l'urbanisme. De cette réunion il ressort qu'après réception de ce règlement (fait), M. LERAT doit adresser une lettre de rappel du règlement en la matière aux habitants du lotissement. Pour l'instant pas d'information sur ce courrier.

- **Sécurité routière**

1. Après démarche auprès de M. MARIN adjoint en charge services techniques le changement d'emplacement du panneau Stop à l'intersection des rues Noël Serrani est du ressort de la CAM (Communauté d'Agglomération de Muret), en conséquence la réalisation de cette modification doit faire l'objet d'une demande auprès de cet organisme est doit prendre rang dans la listes des travaux à réaliser. Donc affaire à suivre.
2. La fréquentation automobile étant importante, pour des raisons de sécurité, les cyclistes (et plus particulièrement les enfants qui se rendent au collège) empruntent le trottoir de gauche (dans le sens Fonsorbes - La Salvetat) de cette voie. Ce trottoir est large et pourrait effectivement supporter une piste cyclable à condition qu'elle soit matérialisée afin d'éviter le mélange anarchique piétons – cyclistes qui peut-être dangereux.
3. Pour ce qui est du stationnement sur les trottoirs rue de l'Europe (comme le montre la photo ci-après, après information de la police municipale afin de

verbaliser les contrevenants, il s'avère que celle n'agit que sur ordre du Maire.

Dans ce contexte, nous suggérons la mise sens unique de la rue de l'Europe



entre la rue J. Monnet et la route de Bragot comme indiqué sur la photo suivante, et matérialiser au sol les emplacements de stationnement car outre illégal et permanent sur les trottoirs comme en témoigne la vue aérienne ci-dessus, la situation actuelle est dangereuse pour les piétons et surtout pour les enfants qui sont obligés de marcher sur la voie routière.

- **Relation avec la mairie**

Il nous paraît utile, d'inviter Me GOSSELIN à notre prochaine réunion afin qu'elle nous explique comment l'on doit fonctionner vis-à-vis de la Mairie.

Notre prochaine réunion devrait se tenir environ 3 semaines après la distribution de la lettre aux habitants du quartier afin d'avoir des questions de leur part.